

**N° 5297<sup>11</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2004-2005

---

**PROJET DE LOI**

**transposant en droit luxembourgeois la directive  
2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union  
européenne en matière de fiscalité des revenus de  
l'épargne sous forme de paiement d'intérêts**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(13.4.2005)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 13 avril 2005 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**transposant en droit luxembourgeois la directive  
2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union  
européenne en matière de fiscalité des revenus de  
l'épargne sous forme de paiement d'intérêts**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 avril 2005 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 7 décembre 2004 et 22 mars 2005;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 13 avril 2005.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Pierre MORES

